



**Fédération des femmes
du Québec**
Égalité **pour** toutes, égalité **entre** toutes

Perspectives annuelles

2019-2020

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Section 1 : Priorités annuelles

ATTENDU QUE la FFQ poursuit le projet sur la participation des femmes dans les milieux mixtes (syndicats et organismes communautaires), dans une perspective intersectionnelle, financé par le Ministère des Femmes et de l'Égalité des genres ;

ATTENDU QUE la FFQ coordonne depuis des années l'importante campagne des 12 jours d'actions pour l'élimination des violences envers les femmes, dans une perspective intersectionnelle et à travers tout le Québec, grâce au soutien financier du Secrétariat à la condition féminine ;

ATTENDU QUE la FFQ participe activement au Collectif 8 mars avec ses partenaires syndicales, en produisant du matériel pour l'ensemble du Québec et en agissant comme porte-parole auprès des médias et du gouvernement ;

ATTENDU QUE des élections fédérales auront lieu en octobre 2019 ;

ATTENDU QUE la FFQ a obtenu un financement de quatre ans du Ministère des Femmes et de l'Égalité des genres (MFEG) pour travailler aux renforcements de ces capacités ;

ATTENDU QUE de tenir régulièrement des consultations en ligne des membres de la FFQ permet d'inclure les membres des régions et est plus accessible pour de nombreuses membres et que cela favorise la vie démocratique interne de la FFQ ;

IL EST PROPOSÉ QUE la FFQ se concentre cette année sur les priorités suivantes :

- a. Poursuivre le projet sur la participation des femmes dans les milieux mixtes dans une perspective intersectionnelle, en finalisant les projets pilotes en cours, en compilant une boîte à outils en ligne et en organisant un vaste Forum pour soutenir les femmes en mars 2020 à Sherbrooke ;
- b. Coordonner le Comité des 12 jours d'action pour l'élimination des violences envers les femmes ;
- c. Participer activement au Collectif 8 mars ;
- d. Travailler à faire entendre une voix féministe intersectionnelle forte pendant les élections fédérales ;
- e. Renforcer ses capacités via le projet financé par le MFEG;
- f. Tenir régulièrement des consultations en ligne de ses membres pour favoriser la vie démocratique de la FFQ.



Section 2 : Prises de positions

Voile

ATTENDU QUE la position de la FFQ sur le port du voile a été adoptée il y a déjà 10 ans, soit en 2009 ;

ATTENDU QUE cette position est antérieure aux États généraux du féminisme (2011-2013), au débat sur le projet de loi 60 ou *Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement* (2013) ;

ATTENDU QUE la mise en pratique de l'intersectionnalité exige de soutenir l'agentivité de toutes les femmes et que les premières concernées demandent le droit à l'autonomie et au respect de leurs décisions;

ATTENDU QUE les partis politiques québécois utilisent la question du port du voile à des fins populistes ;

ATTENDU QU'en 2019, le gouvernement a déposé un nouveau projet de *Loi sur la laïcité de l'État* (projet de loi 21) qui interdit notamment le port de signes religieux pour le nombreuses professions ;

ATTENDU QUE les membres de la FFQ se sont prononcées en large majorité en faveur de l'esprit de la proposition suivante lors d'une consultation informelle le 24 février 2019 ;

IL EST PROPOSÉ :

QUE LA FFQ reconnaisse que les femmes musulmanes décident de porter un voile pour de multiples raisons ;

Que la FFQ soutienne l'autonomie des femmes dans leurs décisions de porter ou non un voile, quel qu'en soit la forme;

Que la FFQ soutienne les femmes musulmanes portant ou non un voile dans leur choix de carrière quelle que soit la sphère d'activités

Que la FFQ continue à rejeter l'imposition du port du voile



Laïcité

ATTENDU QUE le principe de laïcité de l'État est censé assurer que les décisions prises par l'État et ses représentant.e.s soient prises sur la base de la Constitution, des Chartes de droits humains et les autres principes de droits et non sur des croyances personnelles, qu'elles soient religieuses ou idéologiques;

ATTENDU QUE le gouvernement québécois instrumentalise le concept de laïcité pour exacerber le racisme systémique en le définissant comme une question de port de signes religieux apparents;

ATTENDU QUE ce principe cible les femmes musulmanes tout en discriminant également des femmes d'autres religions, notamment non judéo-chrétiennes ;

ATTENDU QUE le projet de loi 21 ne répond pas à un problème sérieux et immédiat ;

ATTENDU QUE le principe de laïcité de l'État fait l'objet de désinformation dans l'espace public et qu'il est nécessaire de faire de l'éducation populaire à ce sujet ;

IL EST PROPOSÉ :

QUE LA FFQ participe aux efforts des groupes de défense des droits collectifs et des droits de la personne pour amener le gouvernement à retirer le discriminatoire projet de loi 21 ;

Que la FFQ participe aux efforts d'éducation populaire sur le principe de laïcité de l'État ;

Que la FFQ continue de défendre les droits des femmes dans les débats sur la laïcité, dans une approche intersectionnelle.



Actions intersectionnelles

ATTENDU QU'un rapport fait par la FFQ en collaboration avec le service aux collectivités de l'UQAM datant de 2015, révèle une attitude très positive face à l'intersectionnalité chez les membres de la FFQ ;

ATTENDU QUE selon ce rapport, le tiers (33 %) des membres ont mentionné que la mise en pratique de cette approche restait ambiguë ;

ATTENDU QUE lorsque l'on a demandé aux membres associatives de qualifier leurs difficultés avec l'approche de l'intersection des oppressions, plus des trois quarts (85 %) de ces dernières ont nommé la difficulté à traduire leurs savoirs théoriques dans la praxis quotidienne comme étant source de problème ;

ATTENDU QUE l'intersectionnalité est aussi une pratique et qu'elle doit se concrétiser par nos actions et nos prises de positions ;

ATTENDU QUE la FFQ a commencé à utiliser l'intersectionnalité dans ses prises de positions et ses actions ;

ATTENDU QU'UNE approche intersectionnelle ne permet pas de faire des compromis ni de négocier au rabais les droits des femmes ;

IL EST PROPOSÉ

QUE LA FFQ continue à utiliser un cadre intersectionnel dans ses prises de positions publiques ;

Que la FFQ continue à agir au quotidien de façon intersectionnelle ;

Que la FFQ poursuive son travail d'intégration des pratiques intersectionnelles basées sur les expériences des femmes vivant de multiples oppressions pour faire avancer les droits des femmes au Québec.

